

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUECCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 005-475/19/CT

■ CT1 - Demande de subvention d'investissement relative aux opérations Marseille - itinéraire cyclable Corniche et Marseille - Aménagement de la rue des Catalans

Avis du Conseil de Territoire

DRM 19/17701/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Ainsi dans le cadre des opérations : « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » et «Marseille - Aménagement de la rue des Catalans », la Métropole réalise une promenade « modes doux » avec création d'un itinéraire cyclable sur la Corniche Kennedy à Marseille (13007). Elle envisage également l'aménagement de la portion de voie située entre les carrefours du boulevard Charles Livon et de l'avenue de la Corse, impliquant la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, la réorganisation des stationnements avec élargissement des trottoirs.

En effet, la promenade de la Corniche – Avenue du Président JF Kennedy, fait l'objet depuis plusieurs années de réflexions en vue de la réaménager pour offrir aux marseillais une promenade adaptée aux modes doux. Dans une première phase, des travaux sont entrepris entre le pont de la fausse monnaie et les plages de Gaston Deferre, en permettant la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur cette partie de la Corniche. Dans une seconde phase, une nouvelle piste cyclable est envisagée au niveau de la plage des Catalans, sur le boulevard Charles Livon et sur la partie de la Corniche située entre la Palais du Pharo et la rue Capitaine Desmond.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 000 000,00 euros HT.

Les deux phases ainsi décrites font l'objet de deux opérations d'investissement distinctes :

- Une opération n°2013109400, créée pour un montant initial de 100 000 euros TTC par délibération n°VOI003-392/13/CC du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en date du 28 juin 2013. Par délibération n°VOI032-741/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence en date du 30 juin 2016, cette autorisation de programme a été portée à 1 000 000 euros TTC.
- Une opération n°2018106400, créée pour un montant initial de 1 150 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 004-4244/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 14 décembre 2017. Par délibération n°VOI 005-5273/18/CM en date du 13 décembre 2018 du Conseil de la Métropole, celle-ci a été révisée à hauteur de 2 800 000,00 euros TTC. Enfin, la délibération n°VOI 004- 5458/19/BM en date du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole est intervenue pour portée cette autorisation de programme à 4 000 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2019

Le Plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Opération 2013109400		
ORGANISMES	TAUX	MONTANTS
Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur Dispositif : « Contrat Régional d'Equilibre territorial (2018-2020)» Type d'aide : Volet opérationnel « Axe Mobilité »	70 %	367 508,90 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	157 503,81 euros
TOTAL HT		525 012,71 euros
Opération 2018106400		
ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur Dispositif : « Contrat Régional d'Equilibre territorial (2018-2020)» Type d'aide : Volet opérationnel « Axe Mobilité »	70 %	332 491,10 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	142 496,19 euros
TOTAL HT		474 987,29 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2019

- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage d'adopter une délibération portant sur l'approbation d'une demande de subvention d'investissement relative aux opérations « Marseille – itinéraire cyclable Corniche » et Marseille – Aménagement de la rue des Catalans ».

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation d'une demande de subvention d'investissement relative aux opérations « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » et « Marseille – Aménagement de la rue des Catalans ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC